



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du 2nd degré**

VR/IP2/IA
n°3211/2025-465
Affaire suivie par :
Isabelle AMIOT
Coordonnatrice de l'inspection pédagogique
Tél : (+687) 26 62 66
Mél : isabelle.amiot@ac-noumea.nc

Nouméa, le 15 juillet 2025

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des établissements scolaires

Messieurs les directeurs des directions confessionnelles

Avis d'ouverture de campagne d'habilitation Habilitation à enseigner les éléments fondamentaux de la culture kanak – session 2025
--

Référence :

- Arrêté n° 2025-565/GNC du 2 avril 2025 relatif à l'instauration d'une habilitation à l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak dans le second degré

Conformément au projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et à la charte d'application des orientations de politique éducative, un enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak est obligatoirement donné à chaque élève. Dans le second degré, tout enseignant, quelle que soit sa discipline de recrutement, peut être chargé d'enseigner les éléments fondamentaux de la culture kanak (EFCK). La Nouvelle-Calédonie a instauré une habilitation à enseigner les éléments fondamentaux de la culture kanak dans le second degré.

Conditions d'accès :

Sont autorisés à se présenter à l'habilitation :

- Les personnels enseignants titulaires, stagiaires et contractuels de l'enseignement public du second degré ;
- Les maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré bénéficiant d'un contrat provisoire ou définitif, et les maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré.

Procédure d'habilitation :

La procédure d'habilitation consiste en un unique entretien, **d'une durée de trente minutes maximum**, avec la commission d'habilitation.

L'entretien débute par un exposé du candidat de dix minutes maximum. Il est suivi d'un échange avec les membres de la commission d'habilitation d'une durée de vingt minutes maximum. Cet entretien s'appuie sur le dossier fourni par le candidat lors de son inscription.

L'exposé du candidat débute par une présentation de son parcours universitaire et professionnel. Il doit démontrer son niveau de connaissance du monde kanak et énoncer son expérience et ses pratiques pédagogiques dans le domaine de l'enseignement, en particulier dans celui des EFCK.

La commission évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance de la culture et de l'organisation de la société kanak (structure sociale, organisation politique, cérémonies et vie quotidienne) ;
- la capacité d'ouverture sur les autres cultures océaniques et les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie ;
- la connaissance des programmes officiels et des documents d'accompagnement des EFCK édités ou mis en ligne par le vice-rectorat ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement pédagogique conforme aux attendus didactiques adossés aux programmes d'EFCK qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités.

À l'issue des entretiens, la commission d'habilitation établit au nom de la Nouvelle-Calédonie la liste des candidats habilités.

Inscription à l'habilitation :

Les candidatures sont à adresser en format numérique au **service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements**, à l'adresse : selck@ac-noumea.nc

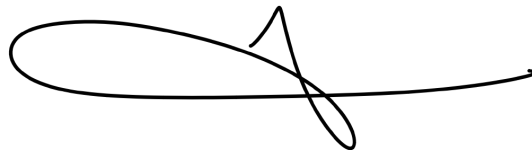
Les inscriptions sont ouvertes du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 5 septembre 2025.

Pour valider leur inscription, les candidats doivent fournir un dossier dactylographié de 5 pages (hors annexes) composé :

- d'un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- des supports relatifs à des expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation, de projets partenariaux ;
- de tout autre élément démontrant une implication dans les éléments fondamentaux de la culture kanak, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc. ;
- d'une fiche de séquence d'enseignement des EFCK comportant plusieurs séances détaillées.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small upward stroke at the end.

Didier VIN-DATICHE